



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

13.12.22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêtés préfectoraux d'interdiction et de réglementation de la circulation à certains types de véhicules.

Le préfet de Seine-et-Marne a pris ce mardi 13 décembre en soirée, deux arrêtés liés à la circulation en raison des conditions météorologiques dégradées (neige et pluie verglaçante).

- A compter de 22h ce jour, la circulation des véhicules affectés au transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes et véhicules de transports de matières dangereuses est interdite sur l'ensemble du département.

- Un second arrêté interdit, pour la journée du 14 décembre, les circuits spéciaux scolaires, les circuits de transport d'élèves en situation de handicap et les services de lignes régulières assurant la desserte des établissements d'enseignement sur l'ensemble du Département.

PJ / Deux arrêtés préfectoraux mentionnés dans ce communiqué.

**Cabinet du Préfet
Service départemental de la communication interministérielle**

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

